

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 69/2016

Demande de crédit pour les travaux destinés à l'augmentation
de la capacité d'accueil de la garderie La Galipette

Composition de la commission :
Python Bernard, 1^{er} membre
Humbert Joel, rapporteur

Borgeaud Bernard
Crausaz Christiane
Decotignie Emma

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le mardi 26 avril 2016 sur place à la garderie. Lors de cette séance Mme Michèle Gay-Valloton, Municipale et Mme Katia Golay, Directrice de la Galipette nous ont présenté en détail le préavis et ont répondu aux diverses questions de la commission.

L'ensemble des points et la conclusion ont été discutés lors de cette séance et la finalisation du rapport s'est faite par échange de courriels.

Outre le préavis concerné, les documents suivants ont été mis à notre disposition et nous ont été présentés :

- Plans de modification des locaux G1.05 rez-de chaussée et G4.06 étage

La Galipette est aujourd'hui victime de son succès. Il y a des listes d'attente pour toutes les tranches d'âge. Les aménagements proposés permettent d'apporter à moindre frais une réponse à cette demande pour tous les âges. Ils nous ont semblés nécessaires, judicieux et adaptés à l'évolution souhaitée, tant par la Direction de la garderie que par les usagers. Grâce à ces aménagements, la capacité maximale de 56 places sera atteinte en ce lieu dès janvier 2017.

La commission tient à souligner le soin avec lequel les travaux d'aménagement et les conséquences financières ont été étudiés. Elle salue aussi la concertation avec la direction de la Galipette et la volonté d'exploiter au mieux l'infrastructure à disposition.

Conclusion

Au vu de ces éléments, la commission, unanime, vous propose, Mmes et MM. les Conseillers d'accepter le préavis municipal No 69/2016, soit :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 75'000.-- pour réaliser les travaux destinés à augmenter la capacité d'accueil de la garderie La Galipette
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans, dès 2017
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché

Au nom de la commission :

Python Bernard, 1^{er} membre

Cheseaux, le 13 mai 2016

Humbert Joel, rapporteur